

**TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS**

Copie certifiée  
conforme le  
  
- 2 AOUT 2002

Tribunal de Commerce de PARIS  
N° 1341  
  
- 2 AOUT 2002  
  
53321

**ORDONNANCE**

Nous, Président du Tribunal de Commerce de Paris, Chevalier de la légion d'honneur,

Vu la requête présentée et les motifs y exposés,

Prorogeons jusqu'au : *30/09/02*

le délai de réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le **31-12-2001** de la société dénommée :

**MSC HOLDING SAS**

Disons qu'une copie de la présente ordonnance sera déposée par le Greffier au dossier de la société, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Fait à Paris, le **1 AOUT 2002**

Le Greffier,

Le Président du Tribunal,

Pour le Président  
Le Juge chargé de la surveillance  
du Registre du commerce :

☉ MESNIL

A.M. DISCOUSSELLE